



DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 08

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 novembre 2023

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, Mme LIGNEY, M AUSSENAC, M COLLIARD, M PERROT, M. GOIFFON,

ABSENTS EXCUSES : Mme ARNAUD, Mme DEVOS, (pouvoir à Mme BAILLOT), Mme GRANGE

ABSENTE : Mme MOREL

Délibération n°2023/22 : Demande de subvention à la Métropole de Lyon dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

La Métropole de Lyon travaille sur le thème du vieillissement de la population. Le nombre de personnes de 60 ans et plus augmentera de 30 % d'ici 2040, et celles de plus de 85 ans verront leur effectif doubler. Afin de favoriser les innovations autour d'actions de prévention, la Métropole de Lyon propose de financer des projets par le biais de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus,

Les collectivités ayant un projet peuvent déposer un dossier de demande de subvention. Le projet doit correspondre aux axes de prévention précisés dans la notice de l'appel à projets et notamment correspondre à l'un des objectifs suivants :

- 1 – Axe 1 : Amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles ;
- 2 – Axe 3 : - Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile intervenant auprès des personnes âgées ;
- 3- Axe 4 : - Soutien et accompagnement des proches aidants ;
- 4 – Axe 5 : Développement d'autres actions collectives de prévention.

Les actions suivantes développées par le CCAS entrent dans l'objectif n°5 :

- Maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne des personnes âgées de 60 ans et plus, la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne.
- Favoriser le bien vieillir et la santé des personnes âgées de 60 ans et plus.
- Renforcer le lien social et favoriser l'accès aux droits.

C'est pourquoi, il est proposé au CCAS de demander une subvention à la Métropole dans le cadre de cet appel à projet pour nos actions de prévention

Dans le cadre de ces actions plusieurs thématiques sont proposées :

1/ La réalisation de 2 ateliers collectifs de deux heures de prévention relatif à l'usage des aides techniques pour soutenir la qualité de vie à domicile des administrés de la commune par groupe de 8 à 15 personnes par l'intermédiaire d'un ergothérapeute de l'association CRIAS :

- 1 atelier sens et solutions : faire face aux troubles de la vision et de l'audition
- 1 atelier piloter sa maison : des solutions connectées qui facilitent le quotidien

Ces contenus d'intervention proposent un support de diaporama et d'aides- techniques avec du matériel adapté.

Le montant de la prestation pour les deux ateliers est de 1 100. €

2/ La réalisation d'un cycle de 10 séances d'une heure par groupe de 12 à 15 participants chacune sur un parcours de santé global abordant différents facteurs pouvant influencer la santé avec le prestataire ILO :

- 4 ateliers pour prendre soin de sa mémoire et stimulation cognitive
- 4 ateliers d'exercices sur l'activité physique adaptée
- 2 ateliers sur l'alimentation spécifique liée à l'âge

Le montant de la prestation pour la totalité du cycle est de 3 072.00 €

3/ La réalisation d'un programme de 12 séances d'activités physiques adaptés d'une heure par groupe de 12 à 15 participants afin de développer leur autonomie et l'amélioration des capacités physiques par le prestataire Siel Bleu

Le montant de la totalité de ce cycle est de 975.00 €

Tous ces ateliers s'articulent autour d'un temps théorique et d'un autre plutôt pratique. Un questionnaire de satisfaction et analyse fera l'objet d'une rédaction d'un bilan de fin de cycle par le prestataire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** une subvention de la Métropole à hauteur de 100% des sommes engagées soit 5 147.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander la subvention à la Métropole,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie, le 04 décembre 2023

Le Président,
Monsieur Alain GERMAIN

